



La construction neuve de logements à fin mars 2023 Conjoncture en date réelle estimée

Au cours des douze derniers mois, 4 500 logements ont été autorisés à la construction en Corse, soit environ 350 de plus (+8,4 %) qu'au cours de la même période de l'année précédente. Ce résultat positif contraste avec une moyenne nationale en baisse de plus de 10 %, la Corse étant la seule région métropolitaine présentant une évolution positive. Cette hausse est imputable à l'augmentation de 27,8 % des logements autorisés en Corse-du-Sud, la Haute-Corse enregistrant une quasi stagnation sur l'année (1,3 %). Les logements collectifs et en résidences, qui comptent pour plus de 58 % des permis accordés, affichent une hausse de 42,8 %. La Corse-du-Sud, qui jusqu'au 3e trimestre 2022 enregistrait une part majoritaire d'autorisations de logements individuels purs, retrouve une répartition par type d'autorisations proche de celles de la Haute-Corse et de l'ensemble des régions françaises.

Dans le même temps, 2 600 logements ont été mis en chantier, soit environ 1 000 de moins que fin mars 2022 (-26 %). La Corse est la région métropolitaine qui présente la baisse la plus importante pour cet indicateur (L'évolution des logements commencés pour l'ensemble du territoire métropolitain étant de -8,3%). La Haute-Corse, qui représente près des 2/3 des logements commencés, enregistre un recul similaire à la moyenne nationale. En Corse-du-Sud, l'estimation des logements mis en chantier marque un repli plus net de 40,8 %. Cette baisse est imputable en grande partie aux logements collectifs et aux logements individuels groupés.

Les logements autorisés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin mars 2023	fin déc. 2022	fin sept. 2022
Corse-du-Sud	1 800	27,8%	19,6%	-0,6%
Haute-Corse	2 700	-1,3%	16,8%	53,5%
Corse	4 500	8,4%	17,8%	31,1%
France métro.	441 400	-11,5%	3%	11%

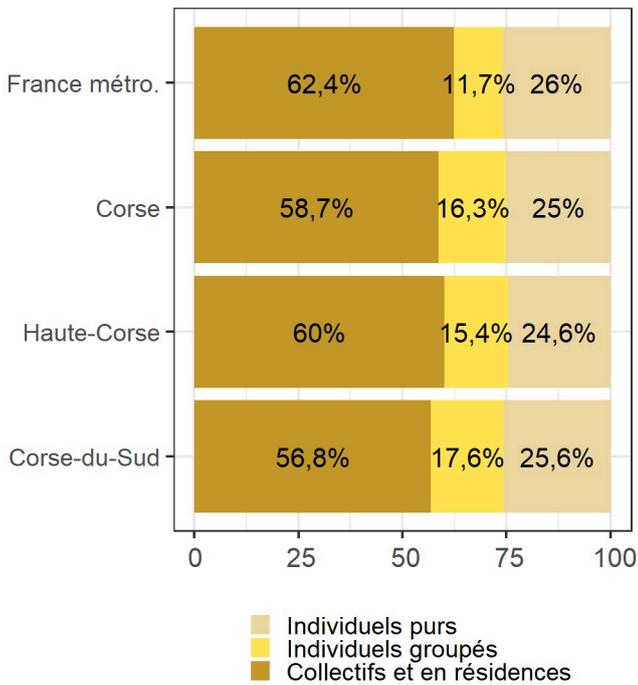
Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

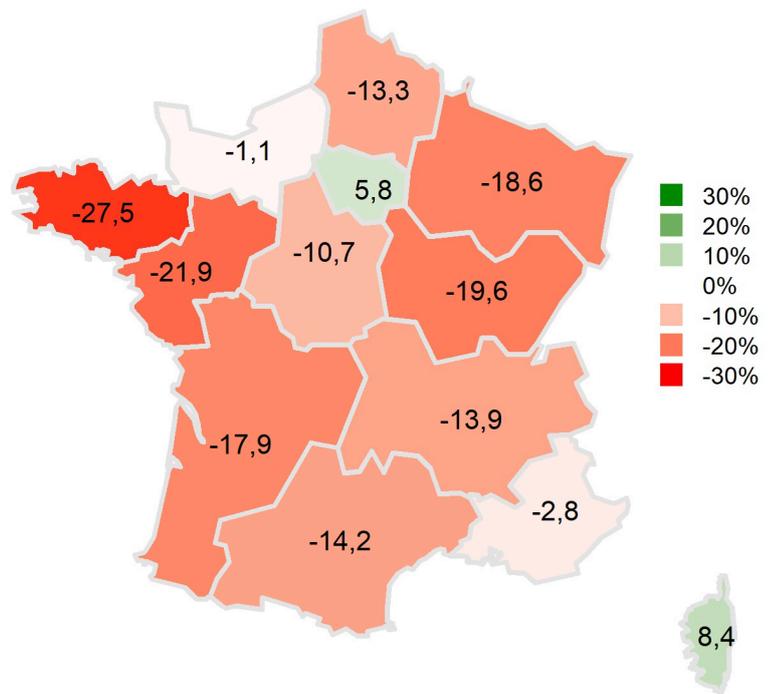
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	4 500	8,4%	-11,5%
Individuels purs	1 150	-23,5%	-32,5%
Individuels groupés	700	-11,7%	-13,8%
Collectifs et en résidences	2 650	42,8%	2,1%



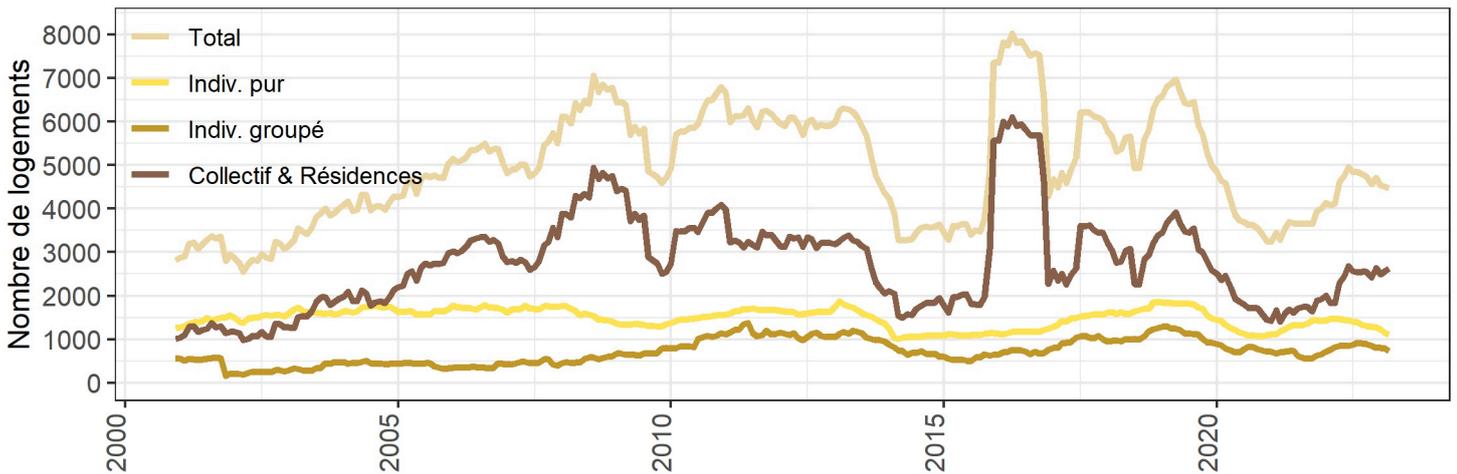
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois par type



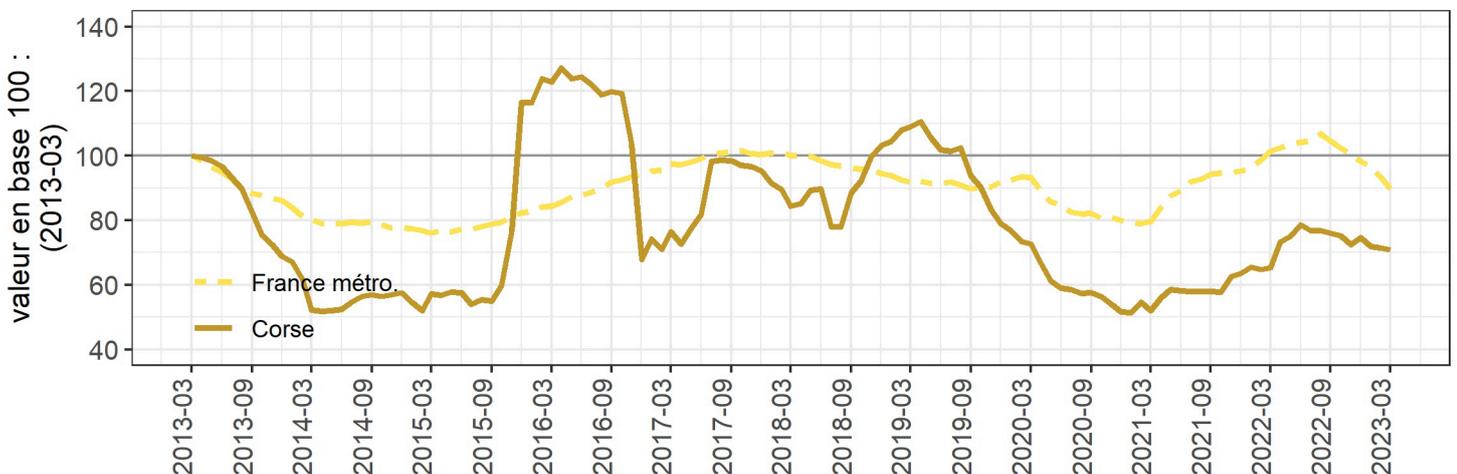
Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

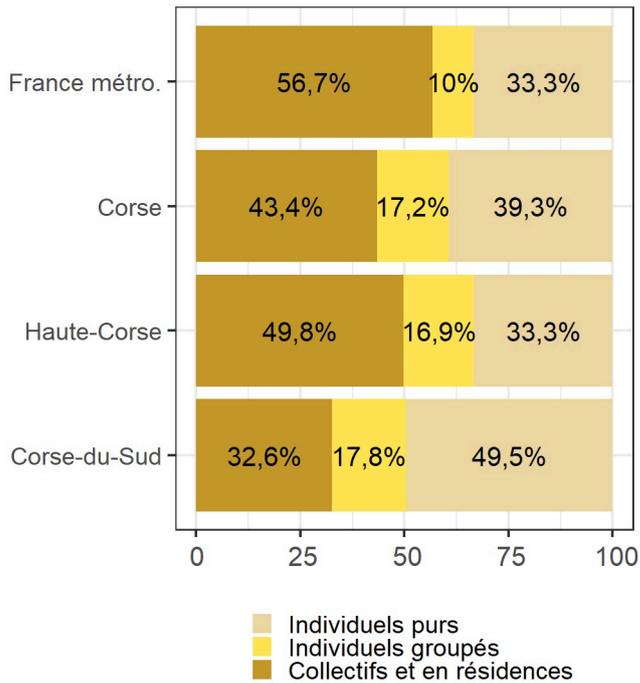
Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin mars 2023	fin déc. 2022	fin sept. 2022
Corse-du-Sud	950	-40,8%	-41,8%	-30,3%
Haute-Corse	1 650	-8,3%	-2,6%	-4,7%
Corse	2 600	-23,8%	-22,4%	-18%
France métr.	359 200	-8,3%	-5,2%	-1,7%

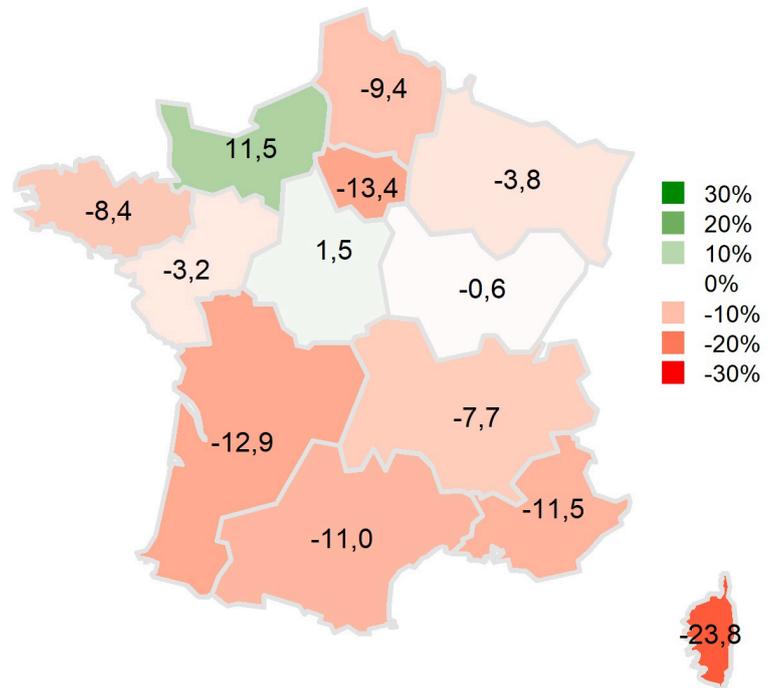
Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métr.
Total	2 600	-23,8%	-8,3%
Individuels purs	1 000	-5,6%	-6,6%
Individuels groupés	500	-21,4%	-7,2%
Collectifs et en résidences	1 100	-35,9%	-9,5%

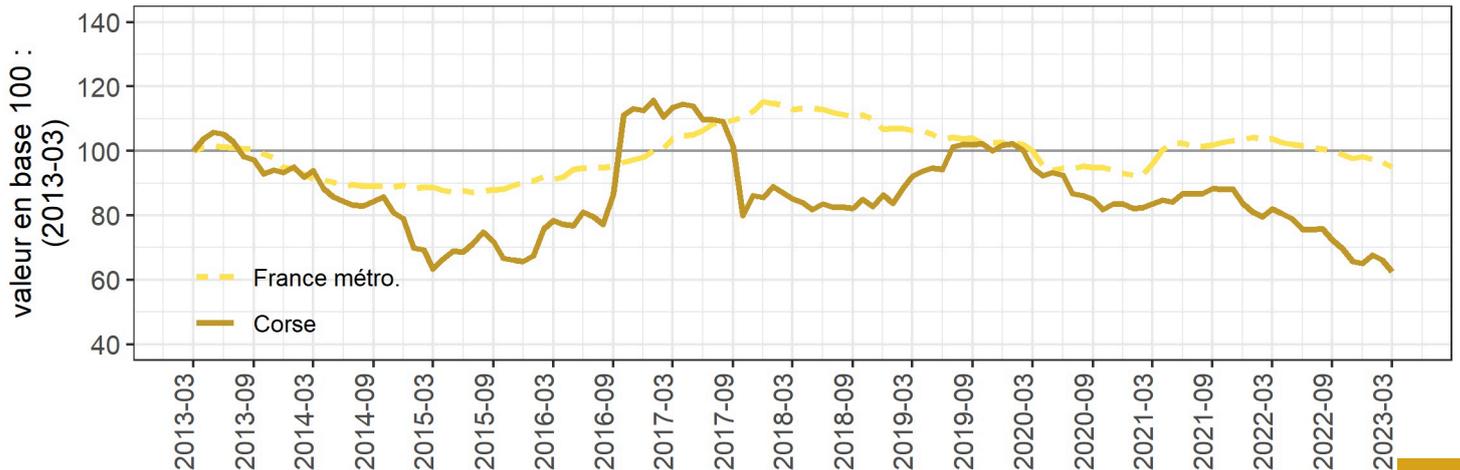
Cumul des logements commencés les 12 derniers mois par type



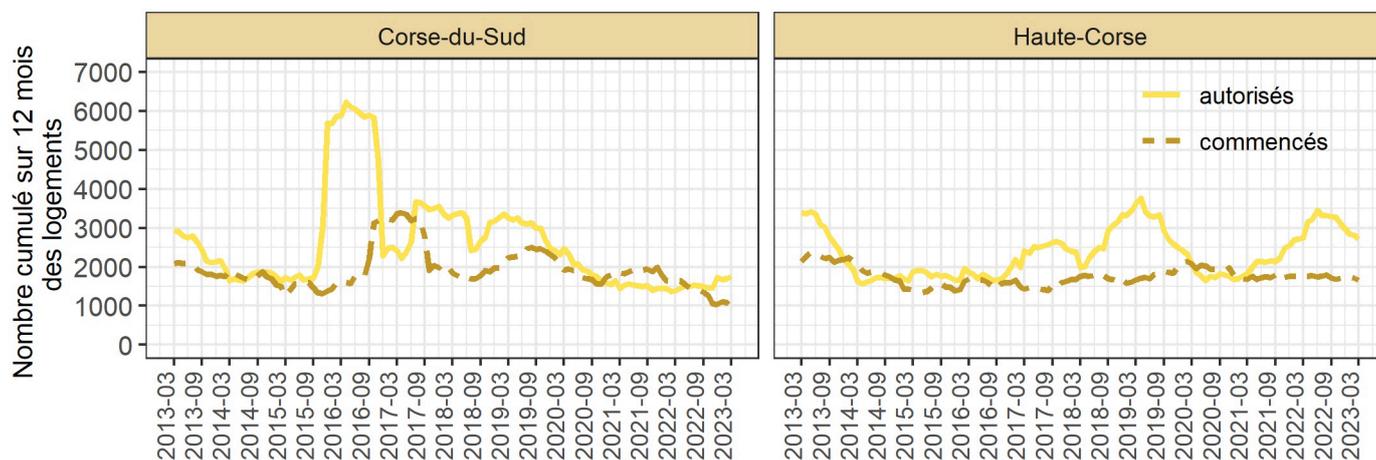
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



Source :

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

Méthodologie :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (Etat, Collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ;

Trois mois sont également nécessaires pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le **guide d'utilisation** de la base téléchargeable sur le site Internet du SDES.

Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement : Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Date de publication : février 2022

Directeur de publication : Jean-François BOYER (Directeur Régional)
Rédaction : Observatoire du logement, mise en pages : G.Winterstein
Une production du service connaissance information logement (SCIL),
réalisée sur des logiciels libres et gratuits : Scribus, R

